PROCÈS-VERBAL de la séance du 12 décembre 2024

L'an 2024 et le 12 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie de la Chapelle-du-Noyer, sous la présidence de Martine PROFETI, Maire.

<u>Présents</u>: VILLETTE Hélène, THOMAS Alain, TOUSSAINT Josiane, HUET Vincent, GARCIA Christine, COCHUYT Aurélien, POULAIN Valérie, CHÉRON Jean-Luc, M. PATY Christian

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de PONTON d'AMÉCOURT Dominique donne procuration à

Mme Martine PROFETI

Absent(s) excusé(s): M. MANGIN Jean-Luc, Mme Agnès TERRIER

A été nommé secrétaire : M. Alain THOMAS

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations de Madame le Maire, en application de la délibération n° 2022-044 du 14 décembre 2022.

Mme le Maire fait lecture des DIA.

Délibérations prises :

Réf 2024-032 : Demande subvention FDI – Rue des Courtils et ruelle des Vignerons – Exercice 2025

Réf 2024-033 : Demande de subvention FDI complémentaire – Rue de Chant Pinson et de l'aménagement du parking de l'école – Exercice 2025

Réf 2024-034 : Remplacement matériel roulant – Demande de subvention DETR 2025

Réf 2024-035 : Remplacement portes groupe scolaire – Demande de subvention DETR 2025

Réf 2024-036 : Tarifs location salle polyvalente

Réf 2024-037 : Ouvertures dominicales commerces en 2025

Réf 2024-038 : Renouvellement de la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols

Réf 2024-039 : Renouvellement du contrat de services dématérialisés BERGER-LEVRAULT

Réf 2024-040 : Travaux de voirie 2025 – Rue des Courtils et ruelle des Vignerons – Choix du bureau d'études

<u>REF 2024-032 : DEMANDE SUBVENTION FDI – RUE DES COURTILS ET RUELLE DES VIGNERONS – EXERCICE 2025</u>

Madame le Maire présente le projet de réalisation des travaux de voirie communale suivants :

- Réfection de voirie rue des Courtils et ruelle des Vignerons pour un montant estimatif de 121 550.00 € HT, soit 145 860.00 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite, à cet effet, une subvention du Fonds Départemental d'Investissement 2025 pour cette réalisation pour un montant de 30 000 € HT, soit 30 % du plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € HT.

Plan de financement de cette opération :

Subvention FDI 30 000 €
 Subvention DSIL, DETR 0 €
 Emprunt 0 €
 Autofinancement 115 860 €

TOTAL 121 550.00 € HT, soit 145 860.00 € TTC

Ces travaux ne débuteront qu'après réception de l'arrêté attributif de subvention. L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2nd semestre 2025 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de travaux de voirie communale rue des Courtils et ruelle des Vignerons,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention au titre du FDI 2025.

REF 2024-033 : DEMANDE DE SUBVENTION FDI COMPLEMENTAIRE – RUE DE CHANT PINSON ET DE L'AMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, à la majorité, a approuvé le projet de sécurisation des travaux, par délibération n°2023-039 du 14 décembre 2023, proposé par les services d'Eure-et-Loir Ingénierie, de la rue de Chant Pinson et de l'aménagement du parking de l'école, suivant :

	HT	πс
Passage piétons Mairie	7 224.00 €	8 668.80 €
Passage piétons Ecole	7 448.00 €	8 937.60 €
Plateau surélevé rue de Chant Pinson (école)	24 641.00 €	29 569.20 €
Parking Ecole	19 627.00 €	23 552.40 €
Barrières	3 220.00 €	3 864.00 €
	62 160.00 €	74 592.00 €

Le Conseil Municipal a sollicité et obtenu, à cet effet, une subvention du Fonds Départemental d'Investissement 2024 (sur le produit des amendes de police) pour cette réalisation pour un montant de 18 648,00 €, soit 30 % de la dépense.

Pour assurer une parfaite cohérence d'accès à l'école et le partage des flux de circulation (piétons/véhicules/car scolaire), le projet a dû être ajusté, suivant une étude de faisabilité réalisée par les services d'Eure-et-Loir Ingénierie, après établissement d'un plan topographique par un géomètre en juillet 2024.

Le coût estimatif des travaux supplémentaires de l'opération s'élève à 11 996.00 € HT, soit 14 395.20 € TTC, à cela s'ajoute le coût de la réalisation du levé topographique d'un montant de 999.00 € HT, soit 1 198.80 € TTC, ce qui élève le coût total supplémentaire à 12 995.00 € HT, soit 15 594.00 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite, à cet effet, une subvention complémentaire du Fonds Départemental d'Investissement 2025 (au titre des amendes de police) pour ces travaux supplémentaires pour un montant de 3 898 €, soit 30 % de la dépense.

Plan de financement de ces travaux supplémentaires pour l'opération :

Subvention FDI 3 898 €
 Subvention DSIL, DETR 0 €
 Emprunt 0 €
 Autofinancement 9 097 €

TOTAL 12 995.00 € HT soit 15 594.00 € TTC

Ces travaux ne débuteront qu'après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2ème trimestre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux supplémentaires de l'opération,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention au titre du FDI 2025 sur ce supplément.

REF 2024-034: REMPLACEMENT MATERIEL ROULANT - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025

Madame le Maire présente les devis estimatifs de remplacement de matériel roulant devenu vétuste (coût de réparations élevé) suivant :

- Tracteur CLASS d'occasion pour un montant de 35 000.00 € H.T. soit 42 000.00 € TTC,
- Autoporté KUBOTA Tondeuse neuf pour un montant de 25 825.00 € H.T. soit 30 990.00 € TTC, soit un montant total pour les 2 acquisitions de 60 825.00 € HT, soit 72 990.00 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite, à cet effet, une subvention de l'état au titre **de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour l'année 2025 pour ces acquisitions pour un montant de 30 412.00 €, soit 50 % de la dépense.

Plan de financement de cette opération :

Subvention FDI 0,00 €
 Subvention DSIL, DETR 30 412,00 €
 Emprunt 0,00 €
 Autofinancement 42 578,00 €

TOTAL 60 825.00 € HT, soit 72 990.00 € TTC

Planning prévisionnel de livraison : 2nd trimestre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- le remplacement du matériel roulant cité ci-dessus,
- Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2025.

<u>REF 2024-035 : REMPLACEMENT PORTES GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE</u> SUBVENTION DETR 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de remplacer les 2 portes du groupe scolaire au vu de leur vétusté. Elle présente un devis estimatif s'élevant à 12 751.80 € HT, soit 15 302.16 € TTC.

Le Conseil municipal sollicite, à cet effet, une subvention de l'état au titre **de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour l'année 2025 pour ces portes pour un montant de 6 375.90 €, soit 50 % de la dépense.

Plan de financement de cette opération :

Subvention FDI 0,00 €
 Subvention DSIL, DETR 6 375,90 €
 Emprunt 0,00 €
 Autofinancement 8 926,26 €

TOTAL 12 751.80 € HT, soit 15 302.16 € TTC

Planning prévisionnel de livraison : 2nd trimestre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- les travaux de remplacement des portes du groupe scolaire,
- Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2025.

Réf 2024-036 : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal reporte, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2025, ci-annexés.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

	Commune	Hors commune
La journée	180	300
La journée supplémentaire	90	150
La demi-journée	100	150
Expo-vente la journée	200	300
Chauffage la journée	100	100
Chauffage la journée supplémentaire ou la demi- journée	80	80
Vaisselle : placard de 50 couverts	20	20
Caution	800	800
Remplacement d'une table	120	120
1 heure de ménage (<u>si</u> salle rendue sale)	60	60

REF 2024-037 : OUVERTURES DOMINICALES COMMERCES EN 2025

Madame le Maire expose :

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques donne la possibilité aux maires d'étendre à douze - au lieu de cinq auparavant - le nombre de dimanches sur lesquels peut porter une dérogation municipale au repos dominical des salariés (article L. 3132-26 du code du travail).

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Depuis 2016, les communes de l'agglomération de Châteaudun (Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts et La Chapelle-du-Noyer) ont décidé d'autoriser ces douze ouvertures dominicales avec un calendrier commun aux trois communes.

Une consultation préalable des organisations d'employeurs et de salariés est obligatoire. Cette consultation est en cours.

L'arrêté du maire fixant le choix et le nombre de dimanches est pris après avis du conseil municipal et avis conforme de la communauté de communes.

Rappel des activités pour lesquelles l'ouverture dominicale bénéficie d'une dérogation permanente de droit : hôtels, cafés, restaurants, débits de tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition, entreprises de presse et d'information, musées, salles de spectacles, marchés, foires, services à la personne et industries utilisant des matières premières périssables (par exemple, fabrication de produits alimentaires).

Proposition de calendrier :

Comme depuis 2016, il est proposé un calendrier sur 12 dimanches, différent pour les commerces de détail alimentaires ou autres et pour les commerces automobiles (ci-annexé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le calendrier commun d'ouverture dominicale des commerces en 2025 présenté par les communes de Châteaudun, Saint-Denis-Lanneray et La Chapelle-du-Noyer.

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES EN 2025

CALENDRIER TOUS COMMERCES SAUF AUTOMOBILE		CALENDRIER AUTOMOBILE	
1er dimanche des soldes d'hiver	12 janvier 2025		
		19 janvier 2025	
		16 mars 2025	
La fêtes des mères	25 mai 2025		
		15 juin 2025	
Les Médiévales Dunoises	6 juillet 2025		
		14 septembre 2025	
		12 octobre 2025	
	2 novembre 2025		
	9 novembre 2025		
	16 novembre 2025		
	23 novembre 2025		
	30 novembre 2025		
	7 décembre 2025		
Fêtes de fin d'année	14 décembre 2025		
	21 décembre 2025		
	28 décembre 2025		

REF 2024-038: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DES SOLS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions de l'article 134 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, prévoient, à compter du 1^{er} juillet 2015, la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols est communes compétentes faisant partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de 10 000 habitants et plus.

Conformément à l'article R.423-15 du Code de l'urbanisme, la Commune a confié, à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des actes précités à la Mairie de Châteaudun par convention par période de 3 ans.

Madame le Maire propose de renouveler de nouveau cette convention à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la même durée. Le coût de la prestation, forfaitaire et payable après service fait, est fixé comme suit :

- Déclaration préalable 63,20 €
- Permis de construire 94,80 €
- Certificat d'urbanisme 63,20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ci-annexée,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 622 du budget communal.

<u>REF 2024-039 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES DEMATERIALISES</u> BERGER-LEVRAULT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services n°2021.11.1794.10.000.M00.000063, qui lie la Commune de La Chapelle du Noyer à la société SEGILOG BERGER-LEVRAULT, arrive à échéance au 14 décembre 2024.

Madame le Maire donne ensuite lecture du nouveau contrat BERGER-LEVRAULT qui a pour objet : « la cession au Client du droit personnel, non exclusif et non cessible d'utiliser les Progiciels dont la liste figure en Annexe ainsi que toutes leurs versions actualisées et la fourniture par le Prestataire au Client d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des Progiciels, maintenance des Progiciels. »

Celui-ci prend effet à compter du 15 décembre 2024 pour une durée ferme de 36 mois.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 3 978,00 € HT pour les droits d'utilisation et de 442,00 € HT pour la maintenance, formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le contrat ci-annexé,
- AUTORISE Madame le Maire à le signer,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 65818 et 6156 du budget communal.

REF 2024-040 : TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – RUE DES COURTILS ET RUELLE DES VIGNERONS – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de réfection de voirie communale rue des Courtils et ruelle des Vignerons.

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études, Madame le Maire présente la proposition d'honoraires de ORLING à Saint-Jean-le-Blanc pour un montant de 11 500,00 € HT soit 13 800,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition d'honoraires de ORLING de Saint-Jean-le-Blanc pour un montant de 11 500,00 € HT soit 13 800,00 € TTC pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection de voirie rue des Courtils et ruelle des Vignerons ci-annexée,
- AUTORISE Madame le Maire ou à défaut le 1^{er} Adjoint à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

INFORMATIONS

- ➤ Mme le Maire informe : des analyses et observations à la suite du retour de l'enquête publique sur le PLUi-H et transmettra une copie du compte-rendu à tous les élus.
- > De la délibération prise par la commune de Marboué pour mettre fin aux conventions de reversement de transfert de fiscalité. Quid de notre délibération du 22 octobre 2024.
- > Que le Grand Châteaudun a délibéré pour l'attribution des dotations de solidarité communautaire de 6 043,78 € pour cette année pour notre commune.
- > Des remerciements des administrés pour les cartes cadeaux et remercie vivement les personnes bénévoles pour la distribution de ces cartes.
- Des dates pour les vœux du Maire le 17 janvier 2025 et de la galette le 19 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire, Martine PROFETI Secrétaire de séance, Alain THOMAS